



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

A 2024-091

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

portant sur

**l'autorisation d'un débit de boissons temporaire
le dimanche 17 mars de 13 heures 30 à 23 heures**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons,

Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons,

Vu la demande de Madame Ludivine DEMAMDRILLE, responsable de l'APEL St Eloi Ste Isbergue, domicilié à Isbergues rue Arthur Lamendin, sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1^{er} et 3^{ème} groupes, le dimanche 17 mars de 13 heures 30 à 23 heures, au complexe Edmond Mille.

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Ludivine DEMANDRILLE, responsable de l' APEL St Eloi Ste Isbergue est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire des 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion d'un loto le dimanche 17 mars 2024 mars de 13 heures 30 à 23 heures.

Article 2 : A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le - 6 MARS 2024



**Le Maire,
Pour le Maire empêché,**

Le ... adjoint

David THELLIER

Publié le 13 MARS 2024